



Mairie d'Auteuil-Le-Roi

25 Grande Rue
78770 Auteuil-Le-Roi

Tél. : 01 34 87 43 15
Fax : 01 34 87 58 08

www.mairie-auteuil-le-roi.fr
Email : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

*"Le mariage doit être une éducation
mutuelle et infinie."*

Henri-Frédéric Amiel – Journal intime - 1848

Guide des Futurs Mariés



Vous avez fait le choix de vous dire "Oui"

Nous vous rappelons que le mariage doit être célébré dans la ville où l'un des futurs époux a son domicile.

Pour préparer tranquillement l'événement, je vous invite à lire ce petit fascicule qui précise les différentes formalités à accomplir.

N'hésitez pas non plus à contacter le service de l'état-civil du village, qui se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches.

Nous vous adressons tous nos vœux de bonheur



Marie CHAVILLON
Maire
Auteuil-Le-Roi

Livret des formalités à accomplir

Liste des pièces à fournir en vue de la célébration d'un mariage pour les futurs époux

- ◆ Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de trois mois à la date du mariage. (Obligatoire, même si le dossier est déposé plus de trois mois avant. Dans ce cas, un autre acte de naissance devra être fourni avant le mariage)
 - ◆ Attestation sur l'honneur à remplir
 - ◆ Deux justificatifs de domicile récents aux deux noms ou bien deux justificatifs pour chaque futur époux (titre de propriété, quittance de loyer, d'assurance du logement, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, certificat d'imposition ou de non-imposition, attestation de sécurité sociale)
 - ◆ En cas d'hébergement : les personnes hébergées doivent fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant notamment que ces dernières résident chez lui de manière continue depuis au moins un mois ainsi que deux justificatifs de domicile au nom de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergé
 - ◆ Photocopie des pièces d'identité des futurs époux (passeport, permis de conduire, etc.)
-
- ◆ **Si l'un des futurs époux est**
 - veuf : acte de décès du précédent conjoint
 - divorcé : mention de divorce inscrite sur l'acte de naissance et pour l'épouse acte de mariage avec la mention de divorce.
 - ◆ **S'il est fait un contrat de mariage**
 - certificat du notaire à remettre avant le mariage.
 - ◆ **Si vous avez des enfants en commun**
 - copie intégrale d'acte de naissance du ou des enfants datant de moins de trois mois à la date du mariage.





Guide des Futurs Mariés

Liste des pièces supplémentaires à fournir pour les personnes de nationalité étrangère

- ◆ Acte de naissance original délivré par la commune de naissance, plus la traduction faite par un traducteur assermenté (datant de moins de 6 mois à la date du mariage) validé par le Consulat ou l'Ambassade
- ◆ Certificat de coutume délivré par :
 - le Consulat
 - l'Ambassade
 - ou par la commune de naissance et traduit en français (validé par le Consulat ou l'Ambassade)
- ◆ Certificat de célibat délivré par :
 - le Consulat
 - l'Ambassade
 - ou par la commune de naissance et traduit en français (validé par le Consulat ou l'Ambassade).
- ◆ Certificat de publication émanant de l'autorité étrangère précisant qu'il n'y a pas de publication des Bans
- ◆ Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de trois mois à la date du mariage. (Obligatoire, même si le dossier est déposé plus de trois mois avant)

Le Livret de Famille

Un livret de famille est remis aux jeunes mariés (sauf si ceux-ci ont déjà des enfants en commun et disposent du nouveau livret de famille) et les accompagnera désormais tout au long de leur vie.

Les naissances, décès et changement de situation matrimoniale sont mentionnés dans ce document.

Ce document est à conserver précieusement.

Les célébrations de mariage peuvent avoir lieu tous les jours sauf :

- pendant les heures d'ouverture de la mairie. Aucune célébration ne peut avoir lieu pendant le mois d'août.

Pour toutes demandes s'adresser en mairie.

— Fournir la photocopie des pièces d'identité des témoins majeurs au minimum deux, quatre au plus.

— Dépôt du dossier au plus tard 1 mois avant le mariage avec la présence obligatoire des futurs époux. (article 63 du code civil)

Le Déroulement de la Cérémonie

Il est établi par le service Etat-civil avec les futurs mariés. Ces derniers peuvent choisir la musique de la cérémonie, l'ordre d'entrée des futurs époux, etc.

Puis la cérémonie se déroule selon un schéma officiel et dure environ une demi- heure avec

- un discours de l'officier d'état-civil
- la lecture du code civil
- la lecture de l'acte
- l'échange des consentements
- la signature des registres
- et l'échange des alliances

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Ne gâchez pas le plus beau jour de votre vie par un retard malencontreux.

En effet, l'officier de l'Etat-civil peut être contraint de s'absenter si l'horaire prévu n'est pas respecté par les futurs époux.

Et n'oubliez pas que d'autres couples célèbrent leur mariage à la suite du vôtre.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e)
Nom et prénoms (en majuscules)

né(e) le/...../..... à
Commune et département – Pays si nécessaire

atteste sur l'honneur

avoir mon domicile sis
Adresse complète
..... depuis le/...../.....

avoir ma résidence sise
Adresse complète
..... depuis le/...../.....

exercer la profession de
.....
que je suis célibataire oui non

que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré à
Commune et département – Pays si nécessaire

le/...../..... avec
Nom et prénoms (en majuscules)

dissout par décès survenu le/...../..... à

dissout par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le/...../..... par

A Le/...../..... Signature

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 161 DU CODE PÉNAL, SERA PUNI D'UN EMPRISONNEMENT DE 6 MOIS À 2 ANS ET D'UNE AMENDE DE 61 € À 610 € OU DE L'UNE DE CES DEUX PEINES SEULEMENT, QUICONQUE AURA SCIEMMENT ÉTABLI OU FAIT USAGE D'UNE ATTESTATION OU D'UN CERTIFICAT FAISANT ÉTAT DE FAITS MATÉRIELLEMENT INEXACTS OU QUI AURA FALSIFIÉ OU MODIFIÉ UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT ORIGINAIREMENT SINCÈRE.

✂

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e)
Nom et prénoms (en majuscules)

né(e) le/...../..... à
Commune et département – Pays si nécessaire

atteste sur l'honneur

avoir mon domicile sis
Adresse complète
..... depuis le/...../.....

avoir ma résidence sise
Adresse complète
..... depuis le/...../.....

exercer la profession de
.....
que je suis célibataire oui - non

que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré à
Commune et département – Pays si nécessaire

le/...../..... avec
Nom et prénoms (en majuscules)

dissout par décès survenu le/...../..... à

dissout par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le/...../..... par

A Le/...../..... Signature

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 161 DU CODE PÉNAL, SERA PUNI D'UN EMPRISONNEMENT DE 6 MOIS À 2 ANS ET D'UNE AMENDE DE 61 € À 610 € OU DE L'UNE DE CES DEUX PEINES SEULEMENT, QUICONQUE AURA SCIEMMENT ÉTABLI OU FAIT USAGE D'UNE ATTESTATION OU D'UN CERTIFICAT FAISANT ÉTAT DE FAITS MATÉRIELLEMENT INEXACTS OU QUI AURA FALSIFIÉ OU MODIFIÉ UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT ORIGINAIREMENT SINCÈRE.

✂



RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL

Le Mariage doit être célébré à la Mairie d'Auteuil-Le-Roi le : 20..... à : h

A – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX :

NOM : (en majuscules) **Prénoms :** (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : / / 19..... à heures **Lieu :** (jour) (mois) (année) (lieu + département) (.....)

Nationalité (au moment du mariage) : **Pays :**

Profession :

Célibataire Veuf depuis : / / 19..... Divorcé depuis le : / / 19.....

Tribunal :

NOM : (nom et prénom du conjoint précédent) **Prénoms :**

Domicilié à : (adresse complète)

Résidant à (Facultatif) : (depuis au moins un mois)

Fils de : (mentionner tous les prénoms)

Né le : / / 19..... à : **Profession :** ou décédé (date + lieu + département)

Domicilié à : (adresse complète)

Et de : (mentionner tous les prénoms)

Née le : / / 19..... à : **Profession :** ou décédé (date + lieu + département)

Domiciliée à :

Mariés le : / / 19..... à :

B – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUSE :

NOM : (en majuscules) **Prénoms :** (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : / / 19..... à heures **Lieu :** (jour) (mois) (année) (lieu + département) (.....)

Nationalité (au moment du mariage) : **Pays :**

Profession :

Célibataire Veuve depuis : / / 19..... Divorcée depuis le : / / 19.....

Tribunal :

NOM : (nom et prénom du conjoint précédent) **Prénoms :**

Domiciliée à : (adresse complète)

Résidant à (Facultatif) : (depuis au moins un mois)

Fille de : (mentionner tous les prénoms)

Né le : / / 19..... à : **Profession :** ou décédé (date + lieu + département)

Domicilié à : (adresse complète)

Et de : (mentionner tous les prénoms)

Née le : / / 19..... à : **Profession :** ou décédé (date + lieu + département)

Domiciliée à :

Mariés le : / / 19..... à :

C – RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

Nombre d'enfants : (Produire l'acte de naissance des enfants s'ils ne sont pas nés dans la commune du mariage.)

NOM : **Prénoms :**

Né (e) le : / / 19..... à :

NOM : **Prénoms :**

Né (e) le : / / 19..... à : (Veuillez photocopier cette page si vous avez plus de 2 enfants.)

Livret de famille de parents célibataires : oui non **Contrat de mariage :** oui non

Mariage religieux : oui non **Signé le :** / ... / 19.... **Maître :**

Future adresse domicile : **Tél. :**



**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI PAR LES INTÉRESSÉS EUX-MÊMES
AFIN D'ÉVITER DES ERREURS DANS LA RÉDACTION DE L'ACTE.**

LES TÉMOINS DEVRONT ÊTRE ÂGÉS DE 18 ANS RÉVOLUS AU MOINS, SANS DISTINCTION DE SEXE. LES DAMES DEVRONT INDIQUER LEUR NOM DE JEUNE FILLE ET LEUR NOM D'ÉPOUSE.
UN MARI ET SA FEMME PEUVENT ÊTRE TÉMOINS ENSEMBLE; LE PÈRE ET LA MÈRE DE L'UN DES FUTURS ÉPOUX PEUVENT ÊTRE TÉMOINS DU MARIAGE SI, EN RAISON DE L'ÂGE DE LEUR ENFANT, ILS N'ONT PLUS À DONNER LEUR CONSENTEMENT.

UN MINEUR PEUT ÊTRE TÉMOIN, S'IL EST ÉMANCIPÉ SOIT PAR LE MARIAGE, SOIT PAR DÉCISION DU JUGE D'INSTANCE.

TRÈS IMPORTANT, IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION, BIEN AU CONTRAIRE, DE CHOISIR UN 3^{ème} ET 4^{ème} TÉMOINS, MAIS DANS CE CAS, CEUX-CI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE PRÉSENTS LE JOUR DU MARIAGE SOUS PEINE DE NE POUVOIR RÉALISER LE MARIAGE.



RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL

Le Mariage doit être célébré à la Mairie d'Auteuil-Le-Roi le : 20..... à : h

Mariage de Mr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TÉMOINS

Prière de joindre la photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin

OBLIGATOIRES

FACULTATIFS

1 – NOM :
.....
Nom de jeune fille :
.....
Prénoms :
.....
Profession :
Né(e) le : / / 19..... à :
Adresse :
.....

2 – NOM :
.....
Nom de jeune fille :
.....
Prénoms :
.....
Profession :
Né(e) le : / / 19..... à :
Adresse :
.....

3 – NOM :
.....
Nom de jeune fille :
.....
Prénoms :
.....
Profession :
Né(e) le : / / 19..... à :
Adresse :
.....

4 – NOM :
.....
Nom de jeune fille :
.....
Prénoms :
.....
Profession :
Né(e) le : / / 19..... à :
Adresse :
.....



Le parc de la Mairie et la salle des fêtes sont à votre disposition pour vos photos et accueillir vos invités et y célébrer votre mariage.



La Salle des Fêtes d'Auteuil-Le-Roi est située 5 chemin aux Boeufs à Auteuil-Le-Roi.

Elle peut être entièrement décorée et aménagée selon vos souhaits et à votre charge. La salle des fêtes peut accueillir jusqu'à 150 personnes.

Si vous souhaitez réserver la salle des fêtes, n'hésitez pas remplir le formulaire ci-joint ou contactez la Mairie.

La salle des fêtes est équipée d'un vestiaire, bar, office-cuisine équipée, toilettes. Elle dispose d'une grande salle, un espace scène avec rideau, une piste de danse. Les tables et chaises sont comprises dans la location : 25 tables rectangulaires et 5 tables rondes.

Elle est équipée d'un parking privé et entourée par un jardin paysagé.



